



Commune **PORT-VALAIS**

Le certificat de bonnes mœurs peut être requis dans le cadre d'une recherche d'emploi, une demande de naturalisation, un permis de port d'armes, une location d'appartement, une adoption... L'administration communale délivre le certificat suivant le motif de la demande.

Un émoulement de SFR 10.2 est perçu pour ce certificat